



PROJET RÈGLEMENT NO 293-26

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'OUVERTURE ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par M. Michel-André Lechasseur, lors de la séance ordinaire du 8 juin 2026;

ATTENDU QUE certains(es) rues, routes, chemins et rangs doivent être ouverts(tes) et entretenus(es) à la circulation automobiles durant l'hiver;

ATTENDU QUE l'entretien de ces voies de circulation automobile nécessite des sommes importantes;

ATTENDU QUE la Municipalité, peut, en vertu de l'article 752 du Code Municipal, adopter un règlement régissant l'ouverture des voies de circulation automobiles durant l'hiver;

EN CONDÉQUENCE il est proposé par M. Michel-André Lechasseur, et Appuyé par M. Joseph Gareau
Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le règlement no 294-26 décrétant l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver ouverts à la circulation automobile, soit et est par la présente statué et décrété ce qui suit :

Article 1

La municipalité de Saint-Charles-Garnier décrète l'entretien d'hiver, pour la circulation des véhicules automobiles, des chemins identifiés à l'article 3 du Règlement no 294-26.

Article 2

Le présent règlement annule et abroge tout autre règlement déjà adopté par ce conseil concernant l'ouverture et / ou la fermeture de voies de circulation automobile en hiver.

Article 3

Description des chemins, rues, routes et rangs considérés par le présent règlement :

<u>La rue Principale :</u>	0,6 km
<u>La rue Roy :</u>	0,3 km
<u>La rue Pineault :</u>	0,3 km
<u>La rue Bélanger :</u>	0,6 km
<u>Le rang 7 Ouest :</u>	7,8 km
<u>La route du Portage vers Les Hauteurs :</u>	2 km
<u>Le rang 7 Est jusqu'à la porcherie:</u>	3.5 km
<u>La route de Saint-Charles-Garnier :</u>	2,6 km
<u>Le rang Morin :</u>	1,7 km

<u>Le rang 8 Est :</u>	6,8 km
<u>Le rang 9 Est :</u>	2,7 km
<u>Le rang 9 Ouest :</u>	0,5 km
Total:	29,4 km

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Jean-Pierre BÉLANGER
Maire

Robert Lyman
Directeur général, greffier trésorier

**AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT:
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :
ADOPTION DU RÈGLEMENT :
AVIS PUBLIC DU PROJET :
AVIS PUBLIC ENTRÉE EN FOCTION :**

**8 juin 2026
10 août 2026**